Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis

Communauté de communes
Chalosse Tursan

ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ DE SERRESLOUS-ET-ARRIBANS

Modification de la délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2018

Par délibération en date du 22 mars 2022, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Chalosse-Tursan a modifié la délibération initiale du 20 décembre 2018 créant une zone d'aménagement différé (ZAD) multi-sites sur la commune de Serreslous-et-Arribans.
Ainsi, la commune de Serreslous-et-Arribans est désignée comme titulaire du droit de préemption attaché à cette ZAD sur la commune de Serreslous-et-Arribans.
Cette délibération, tout comme la délibération initiale de création de cette ZAD, est tenue à la disposition du public à la Communauté de communes Chalosse-Tursan, et en mairie de Serreslous-et-Arribans, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en préfecture des Landes.

Enquêtes publiques

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

DÉCLARATION DE PROJET N° 1 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL(PLUI-H)

La déclaration de projet n° 1 du PLUi-H a été prescrite par arrêté du président en date du 7 octobre 2021. Elle porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.
Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire du Grand Dax, après examen des observations du public, des personnes publiques associées et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, préalablement présentés en conférence des maires, pourra prononcer l'intérêt général du projet et approuver la mise en compatibilité du PLUi-H qui en découle. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la déclaration de projet n° 1 sera rendue opposable.
La présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 23 mars 2022, **M. Jean-Louis LEVET** en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera **du lundi 2 mai au mercredi 1er juin inclus, soit une durée de 31 jours,** sauf prorogation décidée par la commission d'enquête. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, à Dax (40100).
Le commissaire enquêteur sera présent au siège du Grand Dax et en mairie de Téthieu pour recevoir le public et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes : **Téthieu, lundi 2 mai 2022 de 9 h à 12 heures ; Grand Dax, mardi 10 mai 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 ; Téthieu , samedi 21 mai 2022 de 9 h à 12 heures ; Téthieu, mercredi 1er juin 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.**
Un dossier d'enquête publique, également disponible sur un poste informatique, et un registre seront consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en mairie de Téthieu, 373, rue de l'Église, 40990 Téthieu (soit les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h, le mardi de 9 h à 12 h 30).
Le dossier d'enquête publique sera également disponible en format électronique et consultable 7 j/7, 24 h/24 durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté d'agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : www.grand-dax.fr
Le dossier comprend une note de présentation non technique, les deux rapports de présentation de la déclaration de projet n° 1, l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, l'avis de la CDPENAF, le PV de la réunion d'examen conjoint, le règlement graphique de la commune de Téthieu, la délibération tirant le bilan de la concertation, et un registre d'enquête.
Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site Internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax.
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : « Communauté d'agglomération du Grand Dax, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, déclaration de projet n° 1, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax », ou en mairie de Téthieu : « Mairie de Téthieu, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, déclaration de projet n° 1, 373, rue de l'Église, 40990 Téthieu », ou par courriel envoyé à : enquetepublique.dp1.pluih@grand-dax.fr
Cette adresse courriel sera effective du lundi 2 mai 9 h au mercredi 1er juin 17 h 30 2022 inclus, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le mercredi 1er juin 2022 à 17 h 30, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera transmise à la présidente du Tribunal administratif et déposée au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et en mairie de Téthieu pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.
Tout renseignement peut être obtenu auprès de la direction de l'aménagement de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax - Tél. 05 58 56 39 69.

Préfecture des Landes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) et comportant un dossier de déclaration portant sur les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) concernant le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born

Demandeur : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES LACS-DU-BORN, représentée par M. Jean-Richard SAINT-JOURS, 29, rue Léopold-Darmuzey 40160 Parentis-en-Born.
Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la Communauté de communes des Grands-Lacs, siège de l'enquête publique, et en mairies de Biscarrosse, Labouheyre et Mimizan, **durant 33 jours consécutifs, du vendredi 15 avril 2022 à 9 heures au mardi 17 mai 2022 à 17 heures.**
La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général qui fera également office de récépissé de déclaration concernant le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des Lacs-du-Born, sur le territoire des seize communes dont la liste est répertoriée en annexe de l'arrêté.
M. Dominique THIRIET été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E22000016 /64 de la présidente du Tribunal administratif de Pau du 16 février 2022.
Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le résumé non technique, l'étude d'incidence, le dossier de déclaration d'intérêt général et le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :
Sur support papier :
- À la communauté de communes des Grands Lacs, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.
- À la mairie de Biscarrosse aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 heures.
- À la mairie de Labouheyre aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et de 13 h à 17 heures.
- À la mairie de Mimizan aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.

Sur un poste informatique : À la Communauté de communes des Grands Lacs, siège de l'enquête publique, et en mairies de Biscarrosse, Labouheyre et Mimizan aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
Sur le site Internet des services de l'État dans les Landes : À l'adresse suivante www.landes.gouv.fr
puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.
Les observations et propositions relatives au projet pourront, du vendredi 15 avril 2022 à 9 heures au mardi 17 mai 2022 à 17 heures inclus, être :
- Consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la Communauté de communes des Grands Lacs, siège de l'enquête publique, et en mairies de Biscarrosse, Labouheyre et Mimizan aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- Envoyées par courrier à l'attention de M. le Commissaire enquêteur à la Communauté de communes des Grands Lacs, siège de l'enquête publique - 29, avenue Léopold-Darmuzey 40160 Parentis-en-Born.
- Transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le mardi 17 mai 2022 à 17 heures. Elles devront porter la mention : à l'attention de M. le Commissaire enquêteur (EP PPG Bassin versant Lacs-du-Born).

M. Dominique THIRIET se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

Mairies	Permanences
Communauté de communes des Grands-Lacs	Vendredi 15 avril 2022 de 9 h à 12 heures
Mairie de Biscarrosse	Mardi 19 avril 2022 de 9 h à 12 heures
Mairie de Labouheyre	Jeudi 21 avril de 9 h à 12 heures
Mairie de Mimizan	Mardi 26 avril 2022 de 13 h 30 à 17 h 30
Mairie de Labouheyre	Lundi 2 mai 2022 de 13 h à 17 heures
Mairie de Mimizan	Mardi 10 mai 2022 de 9 h à 12 heures
Mairie de Biscarrosse	Vendredi 13 mai 2022 de 14 h à 17 heures
Communauté de communes des Grands-Lacs	Mardi 17 mai 2022 de 14 h à 17 heures

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES LACS-DU-BORN, représenté par M. Jean-Richard SAINT-JOURS, 29, rue Léopold-Darmuzey, 40160 Parentis-en-Born, tél. 06 46 90 27 69 - technicien-rivieres@smbvlb.fr.
Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la Communauté de communes des Grands Lacs, siège de l'enquête publique, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) et sur le site Internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le secrétaire général, Daniel FERMON.

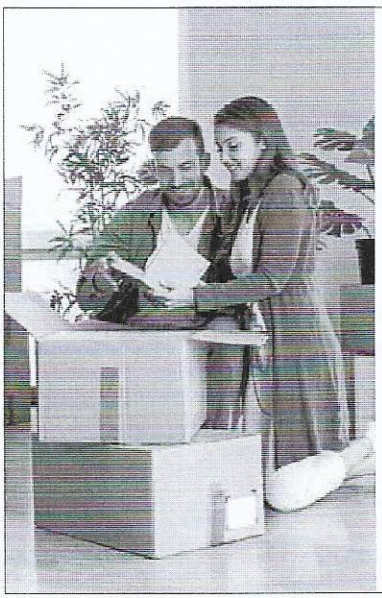
Sud Ouest immobilier
Les meilleures offres de location
chaque mardi dans votre journal
et sur
www.sudouest-immo.com
En partenariat avec
bien'ici
SUD OUEST
Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 100 000 €

SOORTS HOSSEGOR

AVIS DE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Soorts-Hossegor, 18, avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor, Élodie DUFAU, mail : e.dufau@hossegor.fr , tél. 05 58 41 79 10.
Profil acheteur : https://marchespublics.landespublic.org/
Objet du marché : rénovation des façades et couvertures école maternelle de Soorts.
Numéro de référence de l'objet : 2022_ecole_soorts
Code CPV principal : 45113000
Type de procédure : Procédure adaptée.
Ce marché est divisé en lots : Oui, 2 lots.
Durée du marché : 2 mois.
Date limite de réception des offres : le 9 mai 2022 à 11 heures.
Critères d'attribution et conditions de participation :
Documents de marché : Retrait DCE, correspondances et informations de dépôt : https://demat-ampa.fr, 2022_ecole_soorts
Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 13 avril 2022.

Annonces légales

Vie des sociétés

SAS C.A.E.V.

CESSION DE BRANCHE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ

Par acte SSP en date du 4 mars 2022 à Capbreton enregistré à la Recette des impôts de Mont-de-Marsan le 28 mars 2022, sous le n° de dossier 2022 00033544, réf. 4004P01 2022 A 00832, la société C.A.E.V., SAS, au capital social de 204 281,68 €, siège social Zone artisanale II, 40130 Capbreton, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 404 959 322 RCS Dax, a vendu à la société C.A.E.V., SARL, au capital social de 20 000 €, siège social 28 A, rue de la Petite-Courbe 17440 Aytré, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 908 882 350 RCS La Rochelle, **une branche complète d'activité de négoce de bateaux/voilerie, de tous articles se rapportant au nautisme en particulier et au sport en général, location de bateaux et d'articles de plage,** exploitée à Zone artisanale II, 40130 Capbreton, moyennant le prix de 60 000 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par Me Patrick BESSE, 30, place du Maréchal-Joffre, BP 30015, 40101 Dax Cedex au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

COMMUNE DE BIAUDOS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché :

MAIRIE DE BIAUDOS
Bourg 40390 Biaudos
Tél : 05 59 56 72 19

Mode de passation : Marché de travaux passé selon la procédure adaptée en application de l'article L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.
Objet du marché : Construction d'une halle au centre bourg de Biaudos.
Modalités d'attribution des marchés : par corps d'état séparés.
Les travaux désignés ci-dessous sont divisés en 11 lots désignés ci-dessous.
Décomposition par lots.
Les travaux comportent une tranche ferme et sont répartis :
Désignation des lots :
Lot 1 : Gros œuvre – Terrassement - Fondation
Lot 2 : Structure – Métallique - Couverture
Lot 3 : Etanchéité
Lot 4 : Cloisons – Plâtrerie – Faux plafonds
Lot 5 : Serrurerie
Lot 6 : Menuiseries intérieures et extérieures
Lot 7 : Carrelage
Lot 8 : Peinture
Lot 9 : Electricité
Lot 10 : Ventilation – Plomberie sanitaire
Lot 11 : Ascenseur.
Le marché sera conclu avec des entrepreneurs séparés ou groupés solidaires.
Délai d'exécution : 11 mois et 1 mois de préparation
Date prévisible de démarrage des travaux : début 3ème trimestre 2022.
Adresse où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres : Téléchargeables à l'adresse :
marchespublics.landespublic.org
Date, heure limite et lieu de réception des offres : 12/05/2022 avant 17 h (terme de rigueur).
Par voie électronique :
Les candidatures et les offres devront être transmises à l'adresse électronique suivante :
Marchespublics.landespublic.org avant le 12/05/2022 avant 17h00.
Délai pendant lequel les candidats restent engagés par leur offre : 90 jours.
Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché :
La capacité professionnelle de l'entreprise (moyens humains et matériels) : 30 %
La valeur technique de l'offre : 30 %
Les prix des prestations : 40 %
Date de l'envoi de l'avis public pour publication : 12/04/2022.
Le Maire

L2200098

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom complet de l'acheteur :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS GRENADOIS - RÉGIE EAU
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 24400082400072
40270 Grenade-sur-l'Adour
Groupement de commandes : Non
Lien vers le profil d'acheteur : https://marchespublics.landespublic.org/
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Nom du contact : GARBAGE Nadine
Adresse mail du contact : Direction@eau-paysgrenadois.fr
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Date et heure limite de réception des plis : 11 mai 2022 à 12 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Intitulé du marché : Création des systèmes d'assainissement collectif sur les communes de Maurrin, Castandet, Bascons
Code CPV principal : Descripteur principal : 45232411
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Créations de stations d'épuration et réseaux de collecte sur les communes de Castandet et Maurrin. Extension du réseau de collecte sur la commune de Bascons
Mots descripteurs : Assainissement
Lieu principal d'exécution du marché : Landes
Durée du marché (en mois) : 3
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Oui
Description du lot 1 : Création des réseaux de collecte sur les communes de Castandet et Maurrin. Extension du réseau de collecte sur la commune de Bascons
Code(s) CPV additionnel(s) : Code CPV principal : 45232410
Description du lot 2 : Création de station de traitement des eaux usées sur les communes de Castandet et Maurrin
Code(s) CPV additionnel(s) : Code CPV principal : 45232421
Lieu d'exécution du lot : Landes
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 12/04/2022

L2200107

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

DÉCLARATION DE PROJET N°1 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL(PLUI-H)

La déclaration de projet n°1 du PLUi-H a été prescrite par arrêté du Président en date du 7 octobre 2021. Elle porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire du Grand Dax, après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, préalablement présentés en Conférence des Maires, pourra prononcer l'intérêt général du projet et approuver la mise en compatibilité du PLUi-H qui en découle. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la déclaration de projet n°1 sera rendue opposable.

La Présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 23 mars 2022, Monsieur Jean-Louis LEVET en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du lundi 2 mai au mercredi 1er juin inclus, soit une durée de 31 jours, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare à Dax (40100).

Le Commissaire Enquêteur sera présent au siège du Grand Dax et en mairie de Téthieu pour recevoir le public et les observations écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

Téthieu : Lundi 2 mai 2022 de 9 h à 12 h - Samedi 21 mai 2022 de 9 h à 12 h - Mercredi 1er juin 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Grand Dax : Mardi 10 mai 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Un dossier d'enquête publique, également disponible sur un poste informatique, et un registre, seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en Mairie de Téthieu, 373 Rue de l'Église 40990 Téthieu (soit les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 00, le mardi de 9 h 00 à 12 h 30).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : « www.grand-dax.fr ».

Le dossier comprend une note de présentation non technique, les deux rapports de présentation de la déclaration de projet n°1, l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, l'avis de la CDPENAF, le PV de la réunion d'examen conjoint, le règlement graphique de la commune de Téthieu, la délibération tirant le bilan de la concertation, et un registre d'enquête.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, « Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, déclaration de projet n°1, 20 Avenue de la Gare, 40100 DAX », ou en Mairie de Téthieu « Mairie de Téthieu, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, déclaration de projet n°1, 373 Rue de l'Église, 40990 Téthieu », ou par courriel envoyé à « enquetepublique.dp1.pluih@grand-dax.fr ». Cette adresse courriel sera effective du lundi 2 mai 9h00 au mercredi 1er juin 17h30 2022 inclus, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le mercredi 1er juin 2022 à 17h30, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairie de Téthieu pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax (05 58 56 39 69).

L2200106

LES ANNONCES LANDAISES
ABONNEMENT
6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS
NOM
PRÉNOM
ENTREPRISE
ADRESSE
EMAIL
TÉL
Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES 12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan
CONTACT : LILIANE DORRER
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03